



Tarifs saison 2025-2026

Cotisation 2025/2026= Adhésion Club ou Adhésion école VTT + Licence UFOLEP + éventuellement assurance option 1 ou 2

Tout pratiquant de VTT au club des « Sangliers du Vexin » doit être licencié à une Fédération.

Ce dossier ne traite que les adhésions à l'UFOLEP

Validité de l'adhésion :

UFOLEP : du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Prix de l'adhésion au club (forfait annuel).

- Personne née avant 2008 ☐ 125,00 € +licence
- Personne née en 2008 et après, étudiant(e)(1) ou chômeur(1) ☐ 70,00 € +licence
- Personne née en 1955 ou avant ☐ 70,00 € +licence
- Ecole VTT ☐ 185€ + licence

Prix des licences UFOLEP

- Adulte né(e) en 2008 et avant ☐ Loisirs 55€ ☐ Compétition 69€
- Jeune né(e) en 2009, 10, 11, 12(2), 13, 14 ☐ Loisirs 34€ ☐ Compétition 40€
- 2009, 2010, 2011 **Hors école VTT**
- Enfant né(e) en 2015 et après ☐ Loisirs 31€ ☐ Compétition 38€
- ☐ cyclo-sport (3)

Remarques : (1) Sur présentation d'un justificatif, carte de France travail ou carte d'étudiant(e).
(2) Au choix école VTT ou Groupe ados
(3) Eventuellement en complément de la licence VTT compétition.(gratuit)

Assurance (cocher la case correspondante à l'option choisie)

L'assurance MARSH AXA de base est incluse dans le prix de la licence UFOLEP. Il est cependant possible de choisir au travers des options un relèvement des niveaux de garantie et d'indemnités décrites dans la fiche MARSH AXA consultable sur le site internet WEBAFFILIGUE, profil de l'adhérent, onglet assurance et sur la demande licence UFOLEP.

Ne pas souscrire de garanties complémentaires facultatives ☐

- de Base **incluse**
- Option 1 ☐ 15€
- Option 2 ☐ 30 €

Attention !

Sont exclues de MARSH AXA les activités compétitives ou non, pratiquées dans le cadre d'une fédération autre que l'UFOLEP.

En sus de l'assurance club , une assurance « Risque de la vie » est recommandée

Chèque à l'ordre des « Sangliers du Vexin » à adresser à :
(possibilité d'établir 2 ou 3 chèques)

**Gilles DELIER
8, Les Touleuses Mauves
95000 CERGY**